P.W. – C.R.A.C. N° 16 (2021-2022) – Lundi 20 septembre 2021

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les travaux de rénovation des bâtiments en Wallonie ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, un chantier important du Plan de relance est la rénovation des bâtiments et du parc de logements en Wallonie. C'est une opportunité pour un redéploiement économique, social et environnemental de notre Région.

Sur le plan économique, l'IWEPS estime que le secteur crée 13,5 emplois par million d'euros investis.

Au niveau social, la rénovation du parc de logements entraînera une amélioration des conditions sanitaires des habitants et aura un effet bénéfique sur la facture énergétique des citoyens. Sur le plan environnemental, les bienfaits ne sont plus à démontrer.

De nombreuses primes et incitants financiers existent, mais nous constatons, sur le terrain, qu'il existe toute une série de freins pour accélérer ce processus. En effet, l'obstacle réglementaire est un puissant frein pour les candidats rénovateurs et pour les entreprises désireuses de développer une activité en milieu urbain. Il s'agit d'un facteur de coût complémentaire pour les projets de rénovation.

À ce titre, je pense que l'octroi des permis d'urbanisme est souvent un parcours du combattant pour le candidat rénovateur. En complément à cela, les règles d'urbanisme communales sont aujourd'hui un frein à beaucoup de chantiers de rénovation.

Pour accélérer ce vaste chantier et rendre efficace la multitude d'outils que vous avez implémentés, que comptez-vous faire pour faciliter les démarches ? Avez-vous déjà eu des contacts sur le sujet avec votre collègue, le ministre de l'Urbanisme, pour étudier ce problème ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, je vous rejoins absolument sur la longue liste des avantages que procurent les rénovations de bâtiments, elles sont d'ordre social, environnemental et économique.

Je vous rejoins également lorsque vous mentionnez que nombreux sont les défis. Je pense, tout d'abord, au coût de la rénovation de tout un parc de bâtiments, mais ce n'est qu'une composante d'une image plus large, car il y a aussi la volonté du propriétaire ou de l'ayant droit de se lancer dans des travaux de rénovation, il y a la connaissance technique nécessaire ou le réalisme de s'adresser à des professionnels pour que le travail soit fait dans les règles de l'art.

Nous pouvons également citer la main d'œuvre, qui est un vrai enjeu d'actualité, qui doit être disponible, en nombre et en qualification, pour que le chantier de la rénovation puisse progresser à la vitesse voulue.

Chacun de ces axes retient notre attention; ces difficultés doivent être levées.

Les permis de bâtir, le temps nécessaire, la complexité parfois différente de commune en commune, les restrictions quant à l'utilisation de certains matériaux ou certaines techniques sont aussi des écueils.

En soi, les règles d'urbanisme ne sont pas un frein à la rénovation parce que, dans la plupart des cas, une isolation par l'intérieur, le changement des techniques de chauffage et d'aération n'ont pas besoin de permis particulier.

Une proportion importante de la rénovation du bâti peut sans problème avancer sans permis et peut faire progresser la Région vers ses objectifs.

Toutefois, dans la pratique, nous allons nous retrouver devant des rénovations profondes, comme des avancées de façades sur la voie publique et d'autres situations, qui vont, effectivement, requérir l'obtention d'un permis. On peut aussi penser, dans cet ordre d'idées, à des problèmes de stabilité du bâtiment, qui nécessitent de toucher à sa structure même.

Mon collègue, le ministre Borsus, travaille, en ce moment, sur un des objectifs de la DPR, qui est de dématérialiser et simplifier les demandes de permis d'urbanisme, une uniformisation qui va sans aucun doute aider la rénovation énergétique des bâtiments et dynamiser les activités des professionnels de la construction.

Enfin, pour conclure, vous savez que nous avons mis en place le chantier de l'alliance Rénovation des bâtiments, mais aussi que des mesures viennent d'être prises par le Gouvernement en vue de soutenir l'emploi dans le secteur de la construction, en lien avec la reconstruction, puisque l'on est face à un problème nouveau, supplémentaire et important.

Je pense qu'il y a une prise de conscience importante des différents acteurs pour veiller à ce que les entreprises soient le plus aidées à pouvoir développer l'activité et à employer davantage de personnes pour faire face à l'ensemble de ces chantiers. Vous avez tout à fait raison d'identifier la complexité de ces enjeux qui vont nous occuper encore beaucoup dans les prochaines années.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je veux remercier M. le Ministre. Je suis conscient qu'en posant la question, je ne fais que la poser et que je n'apporte guère de solution, mais, pour avoir un peu vécu dans une vie communale, je me suis rendu compte à des tas de reprises – et même à titre personnel – qu'il fallait parfois beaucoup de courage pour oser, même si l'on en a les moyens financiers, arriver au bout d'une procédure d'isolation d'un immeuble avec par exemple un dépassement de quelques centimètres sur le trottoir, cela prend des proportions... Même pour cela, il faut un avis des voies non navigables si elles passent devant, de la SNCB si le chemin de fer passe.

Je me suis même interrogé une fois dans un dossier personnel pour savoir si la NASA ne devrait pas être consultée. Je dis cela en riant, mais cela décourage beaucoup et je pense qu'en plus de la situation à laquelle on doit faire face dans l'arrondissement de Verviers ou dans d'autres communes qui ont été touchées par les inondations, c'est déjà assez dramatique à vivre. Mais, si le drame au quotidien doit être de suivre des dossiers qui sont souvent d'une complexité rare et une administration tatillonne, je pense que l'on ferait vraiment œuvre utile si l'on arrivait à trouver des formules de fonctionnement et d'autorisation et de permis qui soient un peu plus en lien direct avec les gens, et en particulier les gens qui sont dans des situations précarisées.